





Nous contacter :

Les coordonnateurs du Dispositif :

 dispositifrepit@itepdelaroussille.fr

 06.03.25.62.13 ou 06.03.25.86.58
À compter du 18 août 2025

 05.49.73.98.12 (accueil ITEP)

 ITEP de la Roussille

79000 NIORT

 itep@itepdelaroussille.fr

Retrouver toutes les informations sur le site internet de l'ITEP de la Roussille :

<http://itepdelaroussille.fr>



Les professionnels ?

Des professionnels issus des établissements médico-sociaux des Deux-Sèvres (ITEP de La Roussille et partenaires : IME Le Logis de Villaine, ADAPEI, APF, GPA7916) :

- Cadre Socio-Educatif
- Éducateur Coordonnateur du Dispositif de Répit
- Éducateur Spécialisé, Moniteur Éducateur...
- Psychologue

Où ?

• A l'ITEP de la Roussille
À compter du 1er septembre 2025

• Dans les structures partenaires

• Au domicile du jeune dans le cadre de visite organisée



PÔLE DOMICILE
16-17-79-86
SESSAD de Niort
Antenne de Bressuire (79)



DISPOSITIF
REPIT



Vacances, Week-End

et Jours Fériés

Dispositif co-financé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental des Deux Sèvres



Délégation départementale des Deux-Sèvres



Pour qui ?



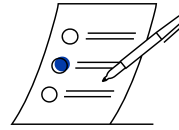
- Pour les **jeunes de 6 à 20 ans en situation de handicap** : public IME, ITEP, jeunes présentant des troubles moteurs, des troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), jeunes bénéficiant d'une notification AESH, AEEH... Jeunes domiciliés dans les Deux-Sèvres.
- Pour les **familles, les aidants familiaux** qui ont besoin de répit, de soutien dans leur quotidien.



Quand ?

- Le dispositif de répit est ouvert sur des **temps de vacances scolaires, week-end et jours fériés** (hors congés de Noël).
- Le **calendrier d'ouverture du dispositif** est disponible sur le site internet de l'ITEP de la Roussille.
- Le jeune peut être accueilli **maximum 60 jours** dans l'année civile.

Comment ?



- Le responsable légal du jeune doit **compléter un dossier d'inscription**. Le dossier est disponible sur le site internet de l'ITEP de la Roussille.
- La composition des groupes se fait lors d'une **commission d'admission qui se tient toutes les 6 semaines** environ afin de programmer les futurs accueils.
- Les groupes se composent de **8 jeunes maximum** (dont 4 places réservées aux jeunes accompagnés par l'ASE).
- Le profil de chaque jeune doit être compatible avec le collectif défini par la commission afin de **répondre au mieux aux besoins de chacun**.

Modalités d'accueil



Les Vacances (lorsque l'ITEP de la Roussille est fermé) :

- En Internat

Le Week-End :

- En Internat
- En Externat

Les VAD (Visite à Domicile) : c'est une prise en charge individuelle proposée au jeune.

Elle permet :

- **Du Soutien à la parentalité**
- **Du Temps d'accompagnement au domicile du jeune**
- **Des Activités extérieures** à partir du domicile avec ou sans le parent



Activités proposées :

- Accompagnement de la vie quotidienne
- Activités de loisirs, sorties...

Pour plus d'information, le **règlement de fonctionnement** est disponible sur le site internet de l'ITEP de la Roussille